

avons acquis des connaissances qui nous permettent de faire des suggestions valables sur divers aspects, comme les dispositions relatives à la vérification dans un éventuel traité visant l'interdiction de ces armes. Le fait que des soldats canadiens sans équipement protecteur aient été les premiers à souffrir d'une attaque massive au gaz pendant la Première Guerre mondiale a sans doute contribué à notre préoccupation pour les mesures de défense. La question des armes chimiques illustre bien la façon dont les deux éléments de la politique de sécurité se recourent. Les allégations d'utilisation d'armes chimiques entendues ces dernières années font que le sujet recevra probablement beaucoup d'attention à la deuxième session. Le Canada a coparrainé, à l'Assemblée générale en 1980, une résolution qui a mené à la création d'un groupe d'experts pour enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques, groupe qui a subséquemment transmis au Secrétaire général les informations volontairement fournies par des réfugiés en Thaïlande sur l'utilisation présumée de telles armes.

Pour ce qui est des forces conventionnelles, je suis sûr que vous ne serez pas surpris d'apprendre que leur limitation est l'une de nos priorités. Ces forces comptent pour une forte proportion -- environ 80 pour cent -- des dépenses militaires. Nous continuons à rechercher des réductions mutuelles et équilibrées aux forces conventionnelles de l'OTAN et du Pacte de Varsovie en Europe centrale. Nous recherchons aussi une entente sur des mesures -- comme la notification des manoeuvres militaires -- visant à accroître la confiance quant aux intentions de chacune des deux alliances militaires en Europe. Aux Nations Unies, nous avons participé à l'étude sur les mesures de confiance qui vient d'être terminée. Nous y avons aussi appuyé les efforts faits pour limiter le transfert d'armes classiques et pour trouver des moyens de réduire les budgets militaires. Sur les deux plans, nous continuons à réclamer une plus grande ouverture. J'ai approuvé des initiatives visant à explorer comment le Canada pourrait publier plus d'informations sur nos ventes d'équipements militaires de façon à montrer plus explicitement l'aspect restrictif et sensible de notre politique dans ce domaine. Enfin, le Canada a vigoureusement appuyé la mise en oeuvre par l'ONU d'une étude sur le désarmement classique.

Tous les sujets que j'ai mentionnés, étudiés à la première Session extraordinaire, seront également à l'ordre du jour de la deuxième.

En nous préparant à cette deuxième Session, il serait opportun que nous nous demandions comment le Canada peut le mieux contribuer à la conclusion d'accords de contrôle des armements et de désarmement. Certes, la